BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 3025

93 – SEINE-SAINT-DENIS

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BOBIGNY

Extrait de jugement

Date : 19 octobre 2026.
Autre jugement et ordonnance.
RCS non inscrit.
SDC 96/98 AVENUE PAUL VAILLANT COUTURIER.
Forme : Syndicat de copropriété.
Activité : Non précisée.
Adresse : 96/98, avenue Paul Vaillant, 93120 La Courneuve.
Complément de jugement : Par ordonnance du 19 octobre 2026, rendue par Monsieur le Président du Tribunal Judiciaire de Bobigny sous le visa de l'article 29-1 de la Loi du 10 juillet 1965 modifiée, la SELARL AJASSOCIES, prise en la personne de Maître Nicolas DESHAYES, a été désignée en qualité d'Administrateur Judiciaire de la copropriété dénommée « SDC 96/98 AVENUE PAUL VAILLANT COUTURIER ». 96/98 avenue Paul Vaillant Couturier - 93120 la Courneuve. Les créanciers de cette copropriété sont invités à déclarer, dans un délai de trois (3) mois à compter de la publication de l'avis au BODACC, leurs créances à l'étude située : AJASSOCIES - Maître Nicolas DESHAYES - 46, promenade Jean Rostand, 93000 Bobigny. Les créanciers sont avisés que l'exigibilité des créances est suspendue pendant une durée de 12 mois à compter de l'Ordonnance et qu'elle peut être prorogée jusqu'à 30 mois sur demande formulée par requête de l'Administrateur Provisoire.
N° RG : 25/02779